

**Patrice BESSAC**  
**Maire de Montreuil**



**Monsieur Pierre-André DURAND**  
**Préfet du département de la Seine-Saint-Denis**  
1 esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY cedex

Montreuil, le 5 juillet 2017

Objet : Société Nationale d'Eugénisation des Métaux (SNEM) – Suspicion d'impact néfaste sur la santé des riverains et informations préoccupantes concernant l'entreprise en cause – complément d'informations

**Monsieur le Préfet,**

Le 30 juin dernier, je vous ai alerté par courrier au sujet de l'activité de la Société Nouvelle d'Eugénisation des Métaux (SNEM), sise au 34 rue des Messiers à Montreuil, et des inquiétudes des Montreuillois résidant à proximité.

Dans la même correspondance, je vous ai fait part de mon souhait que l'État analyse la possibilité d'un lien de cause à effet entre deux cas de leucémies infantiles constatés sur le quartier, et le fonctionnement de cette entreprise enregistrée sous le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation.

Depuis, de nouvelles informations ont été portées à ma connaissance et je souhaite vous informer en conséquence. En effet, des riverains ont constaté que, ce jour, la SNEM semblait procéder à un nettoyage et à des déversements de produits chimiques dans des conditions qui peuvent légitimement interroger les habitants du quartier. Vous trouverez ci-joint à ce courrier les photos qui m'ont été transmises. Cette information est particulièrement préoccupante, d'autant qu'elle intervient quelques jours avant la visite sur site de vos services, prévue initialement en septembre et que vous avez bien voulu avancer suite à nos précédents échanges, et dont l'entreprise semble avoir été informée également.

J'ai immédiatement dépêché sur place mes services de proximité et le Service Communal d'Hygiène et de Santé qui restent en état de vigilance et en lien avec les habitants, dont l'inquiétude est légitime au regard de l'absence de communication de l'entreprise quant à ses agissements.

Aussi, sans préjuger de la nature des nettoyages en cours par la SNEM, il est nécessaire d'organiser, dans les plus brefs délais, une table ronde entre les habitants concernés et les services de l'État compétents, à commencer par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie et l'Agence Régionale de Santé, en présence de la Ville, dont les services se tiennent à votre entière disposition.

Cet échange est bien sûr indispensable pour faire le point sur la nature et les modalités des mises en conformité que l'entreprise semble avoir menées ces jours-ci, et en tirer les conséquences si la réglementation n'a pas été respectée. Surtout, au regard de ce contexte, les prélèvements et les études qui doivent être réalisées par vos services doivent être menées en transparence avec les habitants. Ce temps de dialogue sera le moyen de partager les modalités de mise en œuvre de ce travail de santé publique, qui peut conduire à la fermeture de cette usine, sise à proximité d'écoles et d'habitations, si les conditions sanitaires et de sécurité ne sont pas garanties dans les délais les plus brefs.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire  
**Patrice BESSAC**

---